



Régularisation consommation eau

Par zenyth62

Bonjour,

je suis locataire et en décembre j'ai reçu une régularisation de charge d'eau et surprise elle est de 2 fois le montant de l'année précédente.

Cette meme année ma voisine du dessous s'était plain d'une fuite d'eau venant de son plafond, une recherche de fuite a été menée. Dans un premier rapport il était décrit qu'il y avait une fuite où le locataire n'était pas responsable et indiquait de recourir à un traceur par le propriétaire.

Dans un second rapport 1 mois après, il est dit qu'il n'y a pas de fuite (le plombier m'a dit que c'était sûrement à cause du réchauffement des températures qui a colmaté provisoirement la fuite).

Mon bailleur utilise ce second rapport pour me faire payer le surplus car pour lui, pas de fuites...

que faire ?

Merci a tous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une fuite qui se répare toute seule ? Sérieusement ?

Avez-vous un compteur individuel d'eau ou bien est-ce un compteur pour tout l'immeuble et la facture est répartie entre les différents logements ?

Quel est le montant qui vous est demandé ?

Combien de m3 pour combien de personnes ?